

Présentation du CLIN de la Clinique du Val d'Ouest

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) est en fonction à la clinique du val d'ouest depuis 1996.

Sa composition et son rôle ont évolué au cours des années, il est donc nécessaire de préciser auprès des équipes de soignants qui sont les membres qui le composent, quelle est sa mission et son champs d'action dans l'établissement.

Le CLIN s'appuie sur l'expertise technique et la collaboration de professionnels de l'hygiène hospitalière : médecins, pharmaciens, infirmiers, bio-hygiénistes... Ces professionnels constituent une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière qui peut être commune à plusieurs établissements dans le cadre de la coopération inter-établissements. L'action du CLIN s'appuie également sur des référents ou correspondants médicaux et paramédicaux exerçant dans un service de soins. Ils sont les relais du CLIN dans les services pour les actions de prévention et de surveillance. Leurs missions doivent être définies et leur formation doit être organisée.

La lutte contre les infections nosocomiales concerne l'ensemble des professionnels de l'établissement. Aussi, le CLIN établit une **collaboration régulière avec tous les services de l'établissement** et plus particulièrement avec le service de microbiologie, le service de pharmacie, le département d'information médicale, la médecine du travail, les services responsables des achats de matériels, les services biomédicaux et techniques, les services administratifs, les structures de formation du personnel... La collaboration et l'échange d'informations entre le CLIN et les correspondants locaux chargés des autres formes de vigilance (matéiovigilance, hémovigilance, pharmacovigilance...) participent à la gestion coordonnée des risques dans l'établissement.

Le CLIN peut, à toute occasion (projet, épidémie, expertise...), faire appel au **centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales** de son interrégion. Les C-CLIN sont des structures interrégionales de conseil et d'assistance. Ils constituent des centres de référence en matière d'épidémiologie et de prévention des infections nosocomiales. Ils diffusent les recommandations élaborées par le CTIN avec lequel ils sont en constante relation.

Textes officiels

- **Décret n° 88-657 du 6 mai 1988** relatif à l'organisation de la surveillance et de la prévention des infections nosocomiales.
- **Circulaire n° 263 du 13 octobre 1988** relative à l'organisation de la surveillance et de la prévention des infections nosocomiales.
- **Arrêté du 3 août 1992** relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales, modifié par l'arrêté du 19 octobre 1995.
- **Circulaire n° 17 du 19 avril 1995** relative à la lutte contre les infections nosocomiales.
- **Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996** portant réforme de l'hospitalisation publique et privée.
- **Article L. 711-1 du code de la santé publique**, modifié par la loi n° 98-535 du 1.07.98 (dont le décret d'application sera publié en 1999).

La composition pluridisciplinaire du CLIN s'attache à représenter l'ensemble des acteurs nécessaires à la réalisation de ses missions.

L'animation et la coordination sont assurées par l'infirmière hygiéniste.

Dans chaque service de soins est identifiée une correspondante en hygiène nommée parmi les infirmières de l'établissement.

Les infirmières correspondantes sont membres participants de L'EOH.

Elles peuvent être les principales interlocutrices de l'infirmière référente en hygiène.

Elles participent, si possible, aux réunions du CLIN, diffusent les informations à leurs collègues infirmières en coordination avec l'infirmière responsable en hygiène. Elles participent aux recueils de données et à la signalisation d'évènements inhabituels, à l'évaluation de la bonne application des pratiques de soins.

Le CLIN